

2019_CT2_723

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Événements sportifs sur le Territoire du Pays d'Aix en 2020 – Open Pays d'Aix Cepac et Ironman 70.3 du Pays d'Aix

Le 12 décembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 06 décembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : ALBERT Guy – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGEY Dominique donne pouvoir à TAULAN Francis – CORNO Jean- François donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à TERME Françoise – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – SLISSA Monique donne pouvoir à ALBERT Guy – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean- Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – JOISSAINS MASINI Maryse – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – PELLENC Roger – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Politique culturelle et sportive
Sports

■ Séance du 12 décembre 2019

07_1_03

■ Événements sportifs sur le Territoire du Pays d'Aix en 2020 – Open Pays d'Aix Cepac et Ironman 70.3 du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le soutien de la Communauté du Pays d'Aix à des épreuves sportives internationales a permis d'attester de l'ambition d'une politique sportive au service du plus grand nombre.

Celle-ci s'appuie sur des manifestations sportives d'exception qui suscitent tout autant l'engouement des spectateurs que l'envie des jeunes de découvrir ces disciplines sportives.

Le Territoire du Pays d'Aix souhaite participer en 2020 au soutien de deux événements sportifs majeurs : l'Open Pays d'Aix Cepac et l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix.

L'Open Pays d'Aix Cepac :

La 7ème édition de l'Open Pays d'Aix Cepac est un tournoi de tennis de niveau international classé ATP Challenger 125 qui se déroulera du 4 au 10 mai 2020. Il constitue une excellente préparation des joueurs, 15 jours avant Roland Garros.

En 2020, il sera doté d'un prix de 137.500 € (cent trente-cinq mille cinq cents euros) + hébergements, et sera en mesure d'attirer des joueurs classés à partir de la 50ème et jusqu'à la 200ème place au classement mondiale.

Il sera organisé, par la société sportive AB2M, au Country Club Aixois, qui possède les installations suffisantes pour accueillir cette compétition de haut niveau dans le respect des contraintes de la Fédération Française de Tennis (FFT) et mener une opération très aboutie de relations publiques.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_723-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

Quelques chiffres :

- 40 juges de lignes, 50 ramasseurs de balles, 5 arbitres de chaises, 48 joueurs de simple, 16 équipes de double, 10 personnes dédiées à l'entretien des courts en terre battue ;
- 2700 places assises sur le court central (tribunes gratuites et places de loges VIP);
- 350 nuitées réservées pour l'accueil des joueurs et des officiels, 3 sites de restauration ;
- un village VIP de 500 m², une zone commerciale de 150 m².

Par son nom « Open Pays d'Aix Cepac » et son logo, ce tournoi est très étroitement associé à l'image du Territoire du Pays d'Aix et le succès des six premières éditions l'encourage à poursuivre des actions de communication liée à cet événement.

Le succès de cette rencontre sportive dépend très largement de son audience dans les médias classiques, presses écrite et audiovisuelle. AB2M mettra en place un plan média important :

- programme officiel, gazettes, flyers, affichage sur les réseaux Muppy et Decaux de la ville d'Aix-en-Provence, sur les bus de la ville, les Diablines, chez les commerçants et dans les clubs de tennis de la Ligue et dans les parkings de la ville.
- pour ce qui concerne la presse écrite locale, un partenariat sera conclu avec la Provence, partenaire officiel et pour la presse spécialisée avec Grand Chelem, Tennis Info (FFT), Tennis Magazine, TOUTMA,
- pour les radios, ce sont Nostalgie, Radio Star, NRJ, Chéri FM et France Bleu, pour assurer la promotion en amont et couvrir la compétition,
- en ce qui concerne la TV, diffusion dans le monde entier des matchs en direct avec la chaîne de live streaming, en partenariat avec l'ATP Tour. Au niveau local, les chaînes France 3 et Azur TV couvriront l'événement,
- pour l'internet avec le développement du site : www.opendupaysdaix.com,
- réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram.

L'Ironman 70.3 du Pays d'Aix :

La Communauté du Pays d'Aix, puis le Territoire du Pays d'Aix, ont déjà soutenu les neuf premières éditions de l'«Ironman 70.3 du Pays d'Aix» et de «l'Ironkids du Pays d'Aix» entre 2011 et 2019.

La société Ironman France organisera le 17 mai 2020 la dixième édition de «l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix», qui est une épreuve de niveau international, au même titre que d'autres triathlons Ironman organisés en France.

Quelques chiffres de l'édition 2019 permettent de constater l'impact de cette manifestation sur le territoire :

- 2336 athlètes inscrits (86% d'athlètes hommes et 14% d'athlètes femmes), 50 équipes relais,
- 50 nationalités représentées (France, Royaume-Uni, Suisse, Italie, Allemagne, Belgique...),
- 266 enfants au départ des différentes épreuves de l'Ironkids,
- 350 m² d'espace sportif dans le Village Expo Ironman (12 exposants) sur le Cours Mirabeau pendant 3 jours et 7.500 visiteurs,
- plus de 1000 volontaires assurant le succès de l'événement,

Les retombées médiatiques :

- 31 journalistes ou photographes accrédités pour 11 médias différents ;
- Presse écrite : parutions dans La Provence, parutions dans la presse spécialisée Trimag, Trimax, Triathlete Magazine et l'Equipe ;
- Presse web : Facebook (471.247 personnes atteintes), parution dans la presse spécialisée Trimax Hebdo, Trimag, Triathlete Magazine, Trimes, Blog d'athlètes sous forme de communiqué de presse ou de récit de course ;
- TV : 26 minutes sur la chaîne l'Equipe ;

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_723- DE Date de télétransmission : 09/01/2020 Date de réception préfecture : 09/01/2020

Les retombées touristiques :

- 35% des athlètes ont été à l'hôtel, soit 817 athlètes ;
- la dépense moyenne par athlète s'élève à 96 € ce qui induit un impact économique en terme de logement de 723.456 € ;
- 35% des athlètes sont restés 3 nuits, 29% 2 nuits, 7% une nuit et 29% 4 nuits ou plus ;
- 25% des athlètes sont venus seuls, 22% avec une personne, 15% avec deux accompagnants, 11% avec trois accompagnants, 26% sont venus à quatre ou plus ;
- 96% des athlètes sont satisfaits de la ville d'Aix-en-Provence.

L'Ironman 70.3 du Pays d'Aix en 2020 se déroulera de la façon suivante :

- une épreuve de natation (1,9 km) sur le lac de Peyrolles-en-Provence,
- une épreuve de cyclisme (90 km) permettant aux athlètes de traverser plusieurs communes du Territoire du Pays d'Aix avec une arrivée à Aix-en-Provence,
- une épreuve de course à pied (21,1 km) qui s'achèvera à la Rotonde à Aix-en-Provence.

Dans le cadre de cette manifestation, la société Ironman France souhaite organiser et promouvoir le 8^{ème} «Ironkids du Pays d'Aix» qui se déroulera le samedi 16 mai 2020 à Aix-en-Provence. L'Ironkids a pour objectif de fédérer les enfants de 5 à 13 ans autour d'une épreuve sportive de type courses à pied de différentes distances selon l'âge des participants.

A l'issue des deux événements, les organisateurs s'engagent à fournir au Territoire du Pays d'Aix un bilan de l'organisation et des retombées médiatiques, touristiques et économiques sur le territoire.

Au regard de la promotion du territoire, des retombées économiques, et de la valorisation du sport de haut niveau qu'apportent ces deux grandes manifestations, le Territoire du Pays d'Aix souhaite poursuivre son soutien à leurs organisations en passant des marchés à procédure adaptée de prestations de services en 2020 pour des montants prévisionnels estimés à : 60.000 € TTC pour l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix et 135.000 € TTC pour l'Open Pays d'Aix Cepac.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16 CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Culture et Sports du 13 novembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_723- DE Date de télétransmission : 09/01/2020 Date de réception préfecture : 09/01/2020

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'organisation des manifestations Ironman 70.3 du Pays d'Aix et Open Pays d'Aix Cepac en 2020 sur le Territoire du Pays d'Aix.

Article 2 :

Est approuvé le lancement de marchés à procédure adaptée de prestations de services en 2020 pour des montants prévisionnels estimés à : 60.000 € TTC pour l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix et 135.000 € TTC pour l'Open Pays d'Aix Cepac.

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer l'ensemble des documents y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 06 Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix 2020 en section de fonctionnement : Chapitre 011 / Nature 611/ Fonction 326 .

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_723-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Événements sportifs sur le Territoire du Pays d'Aix en 2020 – Open Pays d'Aix Cepac et Ironman 70.3 du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	62
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	62
Majorité absolue	32
Pour	62
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 03 JAN 2020

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20191212-2019_CT2_723-
 DE
 Date de télétransmission : 09/01/2020
 Date de réception préfecture : 09/01/2020